



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Qui est-il ?

Nom latin : *Vulpes vulpes*

Ordre : Carnivora

Famille : Canidae

Taille : 58 à 90 cm + queue de 32 à 49 cm

Poids : 5 à 7 kg



Habitat : présent partout en France, avec une préférence pour les bois entourés de prairies, haies ou taillis.

La taille de son territoire dépend de la quantité de nourriture disponible, plus le territoire est riche en ressources alimentaires, plus il sera petit.

Pour mettre bas ou se cacher, le renard creuse un terrier. Il lui arrive de s'installer dans celui d'un blaireau, voire même de cohabiter avec lui.

Certaines populations se sont adaptées à la vie en ville.

Alimentation : carnivore, généraliste et opportuniste.

Il consomme, selon la saison : campagnols (3 000/an en moyenne), souris, mulots, lapins, levrauts, oiseaux, insectes, baies, lombrics, charognes, déchets, etc.

Reproduction :

Accouplement

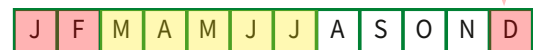
Les renards émettent un cri perçant lorsqu'ils recherchent des partenaires. Cependant, cela n'est que temporaire car le renard est un animal discret le reste de l'année.

Elevage (1 à 12 renardeaux par portée ; 1 portée / an)

Les naissances ont lieu de mars à mai. Les renardeaux sont allaités pendant 6 semaines et sevrés à 2 mois. Vers l'âge de 5 mois, ils entrent en concurrence avec leurs parents (surtout les mâles) et quittent alors le terrier à la recherche d'un nouveau territoire et d'un partenaire.

Le renard (comme tous les prédateurs) s'autorégule : il adapte son taux de fécondité au territoire et à la nourriture disponible. Il n'existe donc pas de surpopulation.

Accouplement



Elevage

Menaces : la réduction des ressources alimentaires, les collisions routières, les empoisonnements, les prélèvements (chasse et piégeage)

Prédateurs naturels : loup, lynx, Aigle royal

Que dit la loi ?

Le renard figure sur la liste des espèces **chassables** de l'Arrêté du 26 juin 1987. A ce titre, il peut être chassé pendant la période de chasse (de septembre jusqu'à la fin février). Cependant, la chasse du renard peut se poursuivre en dehors de cette période. En effet, le tir d'été est autorisé dans certaines conditions définies par l'article R. 424-8 du Code de l'Environnement.

Le renard peut également être classé « **Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts (ESOD)** » d'après l'arrêté du 3 juillet 2019. Pour les départements concernés, il peut ainsi être **déterré** avec ou sans chien, **piégé** en tout lieu et **détruit à tir** selon la réglementation en vigueur et sur autorisation individuelle délivrée par le préfet.

Jusqu'au renouvellement de l'arrêté, prévu au cours de l'année 2023, le Renard roux est classé ESOD dans 88 départements.

Enfin, comme tous les animaux, il bénéficie d'une **protection juridique** en ce qui concerne les actes de maltraitance, les actes de cruauté ou les sévices graves.

Parasites et maladies du renard

Aucune des zoonoses prévalentes en France actuellement n'est considérée par Santé Publique France comme un problème majeur de santé publique.

L'échinococcose alvéolaire

L'échinococcose alvéolaire est une maladie rare, provoquée par le développement, chez l'Homme, de la larve d'un ver parasite, l'échinocoque. Cette maladie grave atteint le foie.

Pour être contaminé, l'Homme doit ingérer des oeufs d'échinocoque qui se trouvent **uniquement dans les crottes de renard, de chien et de chat**, ayant consommé un campagnol malade. Les éléments ayant été en contact avec des crottes infectées peuvent également porter des oeufs, par exemple, les poils de ces animaux, les végétaux au sol ou la terre.

Pour éviter la contamination humaine, il est conseillé de :

- Ne pas toucher de renards,
- Bien se laver les mains après avoir touché un chat, un chien, la terre, des végétaux ramassés au sol,
- Bien laver à l'eau les végétaux trouvés au sol,
- Cuire les végétaux trouvés au sol (minimum 60°C),
- Vermifuger régulièrement vos chiens et chats.

Cette maladie reste rare car la chaîne de contamination est complexe et dans 9 cas sur 10, l'Homme ne développe pas la maladie et se débarrasse spontanément des oeufs ingérés.

Enfin, d'après plusieurs études **la destruction de renards n'est pas une solution** car, au contraire, elle favorise la présence du parasite dans la population vulpine, augmentant le risque pour la population humaine.

La gale sarcoptique

Le renard peut être porteur de la gale sarcoptique mais **elle n'est pas transmissible à l'Homme**. En cas de contact direct et prolongé avec un animal infesté, une réaction inflammatoire locale peut survenir mais elle disparaît spontanément.

Il est donc préconisé de :

- Ne pas toucher de renards,
- Bien se laver les mains en cas de contact direct avec un renard.

La rage

Depuis 1998, la rage a disparu du territoire métropolitain. En France, **le renard n'est donc plus porteur de la rage**. La France a été déclarée "indemne de rage" en 2001 par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale.

IMPORTANT !

Si vous trouvez un animal blessé ou en détresse : contactez un centre de sauvegarde de la faune sauvage au plus vite.

Si vous avez la moindre question concernant la présence d'un renard à proximité de chez vous ou si vous constatez des dérives dans les pratiques de piégeage ou de chasse : contactez votre LPO locale qui vous conseillera au mieux.

Rôles écologiques du renard

Les arguments pour inscrire le renard comme "Espèce susceptible d'Occasionner des Dégâts (ESOD)" sont peu nombreux et majoritairement infondés. De plus, le renard fournit des services importants qui contribuent à préserver la biodiversité.

Agent sanitaire

De nombreuses études ont démontré que le renard joue un rôle important "d'agent sanitaire" car il consomme préférentiellement les individus malades, faibles ou morts, ce qui limite la propagation des maladies. Ce rôle de nettoyeur de la nature permet de maintenir un milieu en bonne santé.

Auxiliaire des cultures

Le renard maintient une pression de prédation sur les rongeurs et contribue ainsi à un équilibre de leur population. Avec l'aide des autres prédateurs, il aide ainsi naturellement, sur les parcelles agricoles, à maintenir la population de rongeurs en dessous du seuil de nuisibilité.

Le renard est donc un excellent auxiliaire des cultures.

Favorise la diversité végétale

Le renard joue aussi un rôle important pour la dispersion des graines, ce qui contribue à la régénération de la végétation et à sa diversité.

Contribue à réguler la maladie de Lyme

Des études ont mis en évidence que plus les renards sont nombreux dans les forêts, moins les tiques sont porteuses de la bactérie *Borrelia burgdorferi* (responsable de la maladie de Lyme).

En effet, la maladie de Lyme est transmise à l'Homme par une morsure de tique porteuse de la bactérie *Borrelia burgdorferi*. Les tiques sont infectées si elles ont préalablement mordu un mammifère porteur de la bactérie (généralement campagnol ou mulot). Or, en l'absence de prédateurs (renards), ces micromammifères sont plus nombreux, par conséquent, les tiques aussi et l'infection est donc plus susceptible d'être transmise à l'Homme.

Au vu de ces éléments, la LPO considère donc que le renard devrait être retiré de la liste des ESOD.



La LPO en action

Un important travail de synthèse a été publié en 2017 par le Collectif Grand Est, dont la LPO est membre, qui démontre que tuer des renards est inutile. S'appuyant sur plus de 60 études scientifiques, cette synthèse fournit des éléments importants qui tendent à démontrer que non seulement le Renard roux est loin d'être le coupable désigné, mais qu'en plus, l'acharnement dont il fait l'objet est un non sens écologique et totalement contre-productif. Synthèse complète sur www.renard-roux.fr/en-savoir-plus.html

Il arrive que...

...Le renard éventre les poubelles et éparpille tous les déchets.

Il est fréquent qu'il se nourrisse des déchets ménagers et de restes alimentaires... C'est pourquoi, il lui arrive d'éventrer des sacs poubelles et de disperser les déchets à la recherche de nourriture.

...Le renard visite votre jardin.

Avec le développement de l'urbanisation, le Renard roux se rapproche des Hommes. Il trouve auprès des zones d'habitation de la nourriture en abondance et de nombreux

refuges dans les parcs, les zones boisées, voire même les jardins. Il est possible qu'il y creuse son terrier ou s'installe dans les vides sanitaires sous les bâtiments.

...Le renard visite votre poulailler ou votre élevage.

En période de reproduction, il lui arrive de visiter les poulaillers ou élevages mal fermés. Une nourriture à disposition et facile à attraper pour les adultes qui doivent nourrir leurs petits. Sa présence va créer de l'agitation et par crainte, le renard aura tendance à tuer tous les individus qui font du bruit...



Les solutions

Animal sauvage rusé et craintif, le Renard roux cherche à maintenir sa place dans les écosystèmes. Il est capable de s'adapter à un territoire et de réguler sa propre population. Auxiliaire des cultures et « nettoyeur de la nature », nous devons accepter de cohabiter avec lui et de croiser son chemin sans aucune crainte.

Le renard n'est pas dangereux

Il ne s'attaque ni aux Hommes ni aux animaux de compagnie. N'essayez pas de l'approcher, de le caresser, de l'apprivoiser et encore moins de le nourrir car il doit rester sauvage.

Renoncer à la destruction du renard

La LPO a pour vocation la protection des animaux sauvages. Elle est donc opposée au tir et au piégeage du renard. De plus, si un renard est tué alors son territoire sera rapidement investi par un ou plusieurs autres individus. La destruction n'est donc pas une solution efficace et peut même être contre-productive.

Éviter qu'il s'attaque aux poubelles

Pour cela :

- Sortir les sacs poubelles peu de temps avant la collecte,
- Jeter les sacs dans un bac adapté (avec couvercle fermé),
- Fermer hermétiquement les sacs.

Éviter sa venue au jardin

Pour cela :

- Ne pas mettre de la nourriture pour animaux de compagnie à l'extérieur,
- Ne pas jeter des produits carnés dans le compost,
- Ne pas laisser des jouets disponibles à l'extérieur (chaussures, gants, balles, etc.),

- Ne pas lui offrir d'abri (sous une cabane, une maisonnette, etc.). Attention, si vous fermez l'accès au dessous d'un abri, veillez à ce qu'un renard ne soit pas déjà présent.

Respecter sa présence au jardin

Il régulera naturellement les populations de rongeurs. Il est toutefois conseillé de : vermifuger vos animaux domestiques, se laver les mains après le jardinage, bien cuire les fruits et légumes pris au ras du sol.

Éviter qu'il visite votre élevage

Fermer l'enclos tous les soirs. Clôturer avec un grillage de 1,8 m de hauteur minimum et des mailles de 3 ou 4 cm maximum (avec un grillage dit « à poule »). Plier le haut du grillage (angle de 30° vers l'extérieur). Enterrer le grillage, de biais vers l'extérieur, à une profondeur de 30 à 50 cm ou placer des dalles de 40x40cm le long du grillage extérieur. Vous pouvez aussi installer une clôture électrique en complément.



©D'après le dessin technique de Jan Weyn

Contacts et informations complémentaires

LPO, Fonderies Royales, 17305 Rochefort Cedex lpo@lpo.fr 05 46 82 12 34

Retrouvez toutes nos fiches MFS sur le site lpo.fr - rubrique Mobilisation citoyenne - Médiation faune sauvage

Ce document a été édité par la LPO France
Rédaction par Florine Blaevoet, S. Hurstel et N. Furon (LPO)
Relecture par A. Lachaume, S. Raspail, C. Carichiopulo,
S. Thibaut-Lecornu, L. Couzi et B. Viseux (LPO)
Photos © Fabrice Cahez - Illustrations © C. Rousse et LPO Alsace



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ